Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_13-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 9 AVRIL 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EQUIPEMENTS DU MORBIHAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 9 avril 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LE HENO jusque 18h24
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h11

M. JESTIN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. LE MAIRE

La Ville de Lanester est actionnaire de la Société publique locale (SPL) Equipements du Morbihan. Créée en 2014, cette société a pour actionnaires le Département du Morbihan (majoritaire) et plusieurs communes et intercommunalités du Morbihan, avec un capital social de 270.000 € actuellement réparti comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_13-DE

ACTIONNAIRES	CAPITAL (€)	NOMBRE D'ACTIONS	% CAPITAL	SIEGE(S) CA
Département du Morbihan	*165.000 €*	*1.650*	*61,10 %*	11
Lorient Agglomération	15.000 €	150	5,55 %	1
Lorient	15.000 €	150	5,55 %	1
AQTA	15.000 €	150	5,55 %	1
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	15.000 €	150	5,55 %	1
Questembert Communauté	15.000 €	150	5,55 %	1
Vannes	15.000 €	150	5,55 %	1
Assemblée Spéciale	15.000 €	150	5,55 %	1
Ploërmel Communauté	3.700 €	37	1,37 %	Mb AS
Arc Sud Bretagne	3.900 €	39	1,44 %	Mb AS
Belle Ile en Mer	3.700€	37	1,37 %	Mb AS
Lanester	3.700€	37	1,37 %	Mb AS
TOTAL	**270.000 €**	**2.700**	**100 %**	**18**

La SPL a principalement pour objet, dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclues avec ses actionnaires prenant la forme de missions d'assistance spécialisée, de mandats ou de conduites d'opération :

- de réaliser toutes études portant sur leur patrimoine immobilier existant ou futur,
- de construire tous équipements neufs, de réaliser tous travaux de démolition, de rénovation, de reconstruction ou d'extension d'équipements existants.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

En tant qu'actionnaire de la SPL, la Ville de Lanester a un siège d'administrateur en sein de l'Assemblée spéciale, dont la ou le représentant·e doit être à nouveau nommé·e suite aux dernières élections municipales.

Vu les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
(Le maire ne prend pas part au vote)

Article 1 : OPTE pour le vote à main levée pour procéder à cette élection (unanimité requise).

Article 2 : DESIGNE M. Gilles CARRERIC pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée Générale de la SPL Equipements du Morbihan.

Article 3 : AUTORISE M. Gilles CARRERIC à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de la SPL Equipements du Morbihan.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★